



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020, À 20 h, AU 19, AVENUE
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Mario Quinn	Conseiller
M.	Alain Chouinard	Conseiller
Mme	Viviane Richard	Conseillère
Mme	Martine Salomon	Conseillère

SONT ABSENTS :

M.	Sylvain Girard	Conseiller
M.	Onil Lévesque	Conseiller
Mme	Annick Tremblay	Greffière

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Joanie Perron	Greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation autorise les municipalités à tenir les séances par tout moyen technologique. La séance est publique, mais le nombre de personnes pouvant y assister est limité afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur. Par conséquent, la séance doit être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et elle est accessible à la population en direct sur le site Web de la Ville (www.ville.baie-comeau.qc.ca), sur la chaîne communautaire NousTV (abonnés de Cogeco) ainsi qu'en différé le lendemain à la même heure sur la chaîne ma Communauté (abonnés de Telus).

Le maire, monsieur Yves Montigny, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2020

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2020, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et les villes;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2020-297

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2020, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2020

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2020, à 20 h 53, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Rés. 2020-298

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2020, à 20 h 53, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 14 septembre 2020

4.1.1 Mise à jour de la Politique de vente et de location de terrains de la Ville de Baie-Comeau

Rés. 2020-299

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la greffière portant le numéro GC2020-81 afin d'accepter la mise à jour de la Politique de vente et de location de terrains de la Ville de Baie-Comeau et d'autoriser le maire et la greffière et directrice des affaires juridiques, ou leur remplaçant, à signer la politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Mise à jour de la Politique concernant l'utilisation du plastique à usage unique

Rés. 2020-300

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2020-13 afin d'accepter la mise à jour de la Politique concernant l'utilisation du plastique à usage unique de la Ville de Baie-Comeau et d'autoriser le maire et le directeur général, ou leur remplaçant, à signer la politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Commandite au Carrefour Jeunesse-Emploi

Rés. 2020-301

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2020-20 et d'accorder une commandite de 1 000 \$ au Carrefour Jeunesse-Emploi Manicouagan pour l'organisation de l'activité Place aux jeunes en région 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Remplacement de la résolution 2020-276 - Vente des lots 3 683 725 et 3 693 855 à GESCO Alain Lévesque inc.

Rés. 2020-302

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2020-19 et de vendre à GESCO Alain Lévesque inc., les lots 3 683 725 et 3 693 855 cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, d'une superficie approximative de 6232.20 m², pour un prix de vente de 16 464,40 \$, plus les taxes si applicables. Cette vente est conditionnelle à l'achat par Gesco des lots contigus complémentaires numéros 3 693 853 et 3 693 854 de la Société d'expansion de Baie-Comeau. De plus, une servitude spécifique de non-construction et d'accès en faveur de la Ville quant au lot 3 683 725 doit être consentie par l'acheteur.

La transaction est faite sans garantie légale.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction incluant les servitudes. Les frais et déboursés professionnels sont à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 État indiquant les immeubles pour lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées

Rés. 2020-303

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2020-29 et d'accepter le dépôt du rapport de l'état des taxes imposées qui n'ont pas été payées, en tout ou en partie, pour les taxes foncières et les droits de mutation, en vertu de l'article 511 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 21 septembre 2020

4.2.1 Nomination au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale - Chef à l'approvisionnement et à la gestion contractuelle

Rés. 2020-304

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2020-23 afin de nommer madame Annick Morin au poste de chef à l'approvisionnement et à la gestion contractuelle du Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.2 Nomination de deux membres propriétaires pour Hockey junior Baie-Comeau

Rés. 2020-305

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2020-14 et de nommer madame Julie Dubé et monsieur Michel Desbiens à titre de représentants du membre propriétaire du Drakkar afin de pourvoir les postes de président et de vice-président de Hockey junior Baie-Comeau. Il leur est laissé le soin de déterminer qui d'entre eux deux agira à quel titre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Renouvellement protocole d'entente - Les amis du boisé de la Pointe St-Gilles

Rés. 2020-306

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2020-50 et d'autoriser la signature d'un protocole d'entente d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, avec l'organisme « Les amis du boisé de la Pointe St-Gilles », prévoyant une contribution financière de 5 000 \$ par année, plus taxes si applicables, ainsi qu'une contribution en biens et services d'une valeur de 1 500 \$ annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Remplacement de la résolution 2020-88 - Protocole d'entente - Cégep de Baie-Comeau

Rés. 2020-307

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique - protection incendie portant le numéro DSP2020-10 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le protocole d'entente liant la Ville et le Cégep de Baie-Comeau, relativement au règlement concernant les stationnements privés s'appliquant sur les terrains du Cégep, lequel sera en vigueur du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Appel d'offres 2020-22 - Recherche de raccordements inversés dans les réseaux d'égouts - Secteur Mingan

Rés. 2020-308

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2020-05 et d'octroyer le contrat de recherche de raccordements inversés dans les réseaux d'égouts - Secteur Mingan, à la firme Can Explore inc., au montant de 68 137,50 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2020-22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2020-309

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2020-86 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois d'août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2020-310

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2020-51 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois d'août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2020-311

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2020-06 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois d'août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.9 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2020-312

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2020-19 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois d'août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.10 Listes de comptes 2020-28, 2020-29, 2020-30, 2020-31 et 2020-32

Rés. 2020-313

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2020-31 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2020-28, 2020-29, 2020-30, 2020-31 et 2020-32 pour les périodes 28, 29, 30, 31 et 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

5.1 Dérogation mineure - 446, rue De Puyjalon

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2020-314

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Alain Charest



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'aménagement d'un stationnement situé en cour avant du 446, rue De Puyjalon, lequel posséderait une largeur de 8,22 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une largeur maximale de 8 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Dérogation mineure - 65, avenue Le Gardeur

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'accepter la demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation d'une remise isolée située en cour arrière du 65, avenue Le Gardeur. La remise isolée est à une distance de 0,96 m à 1,06 m du bâtiment principal, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une distance de 2 m entre deux bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement pour l'aménagement d'une place publique au centre-ville du Plateau - Emprunt de 1 827 500 \$

Aucun avis de motion n'est donné sous ce point.

7.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2015-880 sur les permis et certificats

Le conseiller Alain Chouinard donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2015-880 sur les permis et certificats.

Ce règlement est modifié afin qu'une implantation sur le terrain (quatre coins) soit faite par un arpenteur-géomètre lorsque la distance prévue entre toute marge minimale applicable et la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment accessoire est égale ou inférieure à 30 cm, sauf pour les demandes concernant l'usage résidentiel de maison mobile.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

8.1 Projet de règlement pour l'aménagement d'une place publique au centre-ville du Plateau - Emprunt de 1 827 500 \$

Aucun projet n'est déposé sous ce point.

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Règlement 2020-1014 modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-646 concernant la construction;

Rés. 2020-315



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 6 juillet 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Considérant que l'assemblée publique présidée par le maire pour fins de consultation a eu lieu le 15 juillet 2020;

Considérant que suite à la tenue de l'assemblée publique, le projet de règlement a été modifié afin de prévoir que l'acier galvanisé soit recouvert de bois ou de composite, jusqu'à un minimum de 90 % par mètre carré;

Rés. 2020-316

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2020-83 et d'adopter le Règlement 2020-1014 modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Règlement 2020-1015 abrogeant le Règlement 2019-984 pour création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec

Considérant que le 2 juillet 2019, le conseil municipal adoptait le Règlement 2019-984 pour création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec;

Considérant qu'aucune demande d'aide financière n'a été déposée suite à son adoption;

Considérant que la Ville désire mettre fin au programme vu l'absence de demande et que, par conséquent, il y a lieu d'abroger le règlement créant l'aide financière;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été déposé lors d'une séance du conseil municipal tenue le 31 août 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2020-317

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le Règlement 2020-1015 abrogeant le Règlement 2019-984 pour création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Urbanisme - Adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2015-880 sur les permis et certificats

Rés. 2020-318

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2020-18 et d'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement 2015-880 sur les permis et certificats, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Urbanisme - Adoption d'un second projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Rés. 2020-319

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2020-82 et d'adopter le second projet règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 20 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVES MONTIGNY
MAIRE

JOANIE PERRON
GREFFIÈRE ADJOINTE

Rés. 2020-320